

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

Désignation commerciale : YACHTCARE HUILE POUR TECK

Utilisation : Entretien teck

Fournisseur : SOLOPLAST-VOSSCHEMIE
Z. I. Le Fontanil Tél. 04 76 75 42 38
Rue du Pré Didier Fax. 04 76 56 14 49
38522 SAINT EGREVE Cedex

Renseignements en cas d'urgence (santé/sécurité):
Centre Régional Anti-Poisons Lyon - Tél. 04.72.11.69.11

2. COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Nature chimique du produit :

Description : Préparation à base d'huiles séchant à l'air.

Composants contribuant aux dangers :

NOM	N° CAS	N° CE	%	Symbole	Phrase de Risques *
Naphta lourd (pétrole) hydrodésulfuré, hydrotraité, à bas point d'ébullition	64742-82-1	265-185-4	30-60 %	Xn	R65
3-iodo-2-propinyl butylcarbamate	55406-53-6	259-627-5	0,1-1 %	Xn, N	R20/22 R41 R50

* Libellés des phrases de risques : voir point 16

3. IDENTIFICATION DES DANGERS

Pas de dangers particuliers connus.

4. PREMIERS SECOURS

Recommandation générale : Respecter les mesures de protection individuelle.
Enlever immédiatement les vêtements souillés
En cas de malaise, consulter un médecin.

Sur la peau : Laver avec de l'eau et du savon et rincer.
Ne pas utiliser de solvant.
En cas d'irritation, consulter un médecin.

Sur les yeux : Rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau, paupières ouvertes, pendant au moins 15 minutes. Appeler immédiatement un médecin.

En cas d'inhalation : Amener la victime hors de la zone de danger, faire respirer de l'air frais. La tenir au chaud. La laisser au calme. Appeler immédiatement un médecin.
En cas de respiration irrégulière/arrêt respiratoire : respiration artificielle.
En cas de perte de connaissance, coucher et transporter la victime en position latérale stable.

En cas d'ingestion : Ne pas faire vomir. Appeler immédiatement un médecin.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction appropriés : Jet d'eau pulvérisée, mousse, dioxyde de carbone, poudre sèche.

Moyens d'extinction contre-indiqués : Jet d'eau à grand débit.

Dangers particuliers dus à la substance ou au produit lui-même, à ses produits de combustion ou aux gaz présents :
En cas d'incendie, outre les dioxydes et monoxydes de carbone, formation possible d'autres gaz et vapeurs nocifs.

Mesures particulières de protection : Ne pas inhaler les gaz.
Appareil respiratoire autonome nécessaire.

Autres recommandations : En cas d'incendie, refroidir avec de l'eau les récipients mis en danger.
Utiliser de l'eau pulvérisée pour rabattre les vapeurs.
Les eaux d'incendie contaminées doivent être collectées séparément, ne pas évacuer dans les canalisations ou les égouts.
Éliminer les résidus d'incendie et les eaux d'incendie contaminées conformément aux réglementations locales en vigueur.

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles :

Ramasser immédiatement en raison du risque de chute.
Respecter les prescriptions de sécurité (voir points 7 et 8).
Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
Ne pas respirer les vapeurs, veiller à la bonne ventilation des locaux.
Éloigner de toutes sources de feu ou autres sources d'ignition.
Interdire l'accès aux personnes non habilitées.

Précautions pour la protection de l'environnement :

Empêcher le produit de pénétrer dans le sol, les canalisations, les égouts et les cours d'eau.
En cas de contamination des rivières, des fleuves, des lacs ou des canalisations/égouts, prévenir les autorités compétentes, conformément à la législation.

Méthodes de nettoyage / récupération :

Délimiter le produit répandu et le ramasser avec une matière absorbante non combustible (par ex. sable, vermiculite, terre à diatomées).
Respecter point 8.
Éliminer en respectant les consignes indiquées au point 13.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation :

Éviter le contact avec la peau et les yeux.
Éviter de respirer les vapeurs.
Veiller à la ventilation suffisante du poste de travail, aspirer localement si nécessaire.

Incendie et explosion :

Les vapeurs de solvant sont plus lourdes que l'air et se propagent au sol.
Formation possible d'un mélange vapeur - air susceptible d'exploser.
Veiller à une ventilation correcte des lieux, aspiration locale le cas échéant.
Éloigner de la lumière naturelle, du feu et de toutes autres sources d'ignition. Ne pas fumer.
Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.
Peuvent s'enflammer spontanément avec des absorbants présaturés avec des huiles séchant à l'air.

Stockage :

Toujours conserver dans le récipient d'origine.
Stocker le récipient hermétiquement fermé, dans un endroit frais et bien aéré.
Protéger du gel.
Protéger de l'échauffement et des rayons directs du soleil.
Éloigner de toutes sources de chaleur, de feu ou autres sources d'ignition. Interdiction de fumer.
Ne pas mettre en contact avec des produits alimentaires, boissons ou fourrages.

8. CONTROLES DE L'EXPOSITION ET PROTECTION INDIVIDUELLE

Composants présentant des valeurs seuils à surveiller par poste de travail

CAS N°	Désignation	N° CE	Type	Valeur	Unité
64742-82-1	Naphta lourd (pétrole) hydrodésulfurisé hydrotraité, à bas point d'ébullition	265-185-4	Valeur limite MAK	50	ppm

Equipements de protection individuelle :

Voies respiratoires :

Veiller à la bonne ventilation des locaux.
Une protection respiratoire est nécessaire en cas de dépassement des valeurs limites sur le poste de travail.
Utiliser un masque à air frais ou un filtre respiratoire (seulement pour une courte durée).
Recommandation : Filtre type A, couleur brune.

Protection des mains :

Utiliser de la crème de protection.

Porter des gants de protection.

Matière préconisée : Caoutchouc nitrile.

Respecter les indications du fabricant de gants relatives à la perméabilité et la résistance de pénétration ainsi que les conditions particulières sur le poste de travail.

Protection des yeux :

En cas de risque de contact avec les yeux, utiliser des lunettes de protection.

Corps :

Porter un vêtement de protection.

Mesures d'hygiène :

Avant toute manipulation se munir de tous les équipements de protection.

Ne pas manger, boire ou fumer durant les travaux.

Après manipulation, se laver les mains.

Oter immédiatement les vêtements souillés de produit.

Stocker les vêtements de travail séparément des vêtements de ville.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Etat physique :

Aspect : liquide

Couleur : brunâtre

Odeur : caractéristique

Informations relatives à la sécurité :

Point d'éclair : > 61°C

Densité à 20°C : 0,87 g/cm³

Viscosité à 40°C : > 7 mm²/s

Autres données :

Les données physiques sont des valeurs approximatives et sont basées sur les composants significatifs en matière de sécurité.

10. STABILITE ET REACTIVITE

Réactivité dangereuse :

Les vapeurs forment avec l'air un mélange susceptible d'exploser.

Peuvent s'enflammer spontanément avec des matières combustibles présaturées avec des huiles séchant à l'air (par ex. sciure de bois, tissus d'essuyage).

Matières à éviter : oxydants forts.

Produits de décomposition dangereux :

Aucun si les conditions de stockage et de manipulation sont respectées.

Décomposition thermique :

Aucune si les conditions de stockage et de manipulation sont respectées.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Un contact prolongé ou répété a un effet irritant sur les muqueuses et les voies respiratoires et peut provoquer le dessèchement ou des gerçures de la peau.

Le contact direct avec les yeux peut entraîner des irritations.

L'inhalation des fortes concentrations de vapeur peut provoquer, entre autres, malaise, maux de tête, torpeur, somnolence, abatement voire perte de connaissance.

En cas d'ingestion ou suite à des vomissements, du liquide peut pénétrer dans les poumons et provoquer œdème pulmonaire et pneumonie.

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Les données écotoxicologiques ne sont pas disponibles.
Ne pas rejeter dans le sol, dans les égouts, canalisations ou cours d'eau.

13. INFORMATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Elimination du produit :

A effectuer conformément aux réglementations en vigueur. Eliminer le produit dans un centre d'incinération agréé.

Code de déchets n° / Désignation du déchet (Liste/Catalogue européen des déchets)

08 01 02 Déchets de peintures et vernis sans solvants halogénés.

Les codes de déchets cités sont des recommandations, il est tout à fait possible d'utiliser d'autres codes de déchets en raison de particularités régionales.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Ne représente pas un produit dangereux pour le transport au sens de la réglementation sur les produits dangereux.

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Marquage

Matière active :

2,6 g/l 3-iodo-2-propinyl butylcarbamate

Phrases de sécurité (S):

S2 : Conserver hors de la portée des enfants.

S23 : Ne pas respirer les vapeurs.

S24/25 : Eviter le contact avec les yeux et la peau.

S62 : En cas d'ingestion, ne pas faire vomir. Consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

Réglementation nationale :

Respecter la législation relative aux restrictions d'emploi, par exemple les lois de protection des mineurs et de protection maternelle.

Classe de contamination de l'eau (WGK) : 2 (propre classement sans test).

16. AUTRES INFORMATIONS

Phrases de risques importantes :

R20/22 : Nocif par inhalation et par ingestion.

R41 : Risque de lésions oculaires graves.

R50 : Très toxique pour les organismes aquatiques.

R65 : Nocif : peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

Cette fiche complète la notice technique mais ne la remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. L'attention de l'utilisateur est, en outre, attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres fins que celles pour lesquelles il est conçu.

C'est sous la responsabilité de la personne en possession de cette fiche de sécurité de s'assurer que l'information contenue dans celle-ci soit lue et comprise par toute personne qui utilise, manipule ou même entre occasionnellement, par quelque manière que ce soit, en contact avec le produit. Si par la suite le récipiendaire utilise un produit Soloplast-Vosschemie dans une de ses formulations, il est de sa responsabilité de transférer toutes les données pertinentes vers leurs propres fiches de sécurité, et ce, en accord avec la Directive 88/379/CEE.

Cette fiche ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra, sous sa seule responsabilité, les précautions liées à l'usage qu'il fait du produit. Les rubriques incomplètes résultent du fait que les données ne sont pas connues ou qu'aucune expérience n'a été réalisée, ce qui n'implique pas l'absence d'un danger éventuel.